36E CONGRÈS

15 et 16 octobre 2020 - CORTE

RAPPORTS STATUTAIRES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Annie GENEVARD, présidente

VIE DE L'ASSOCIATION

Jeanine DUBIE, secrétaire générale

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Annie GENEVARD, présidente

Chers collègues,

Au moment où s'achève le mandat de quatre années que vous m'avez confié à la tête de l'Association en tant que secrétaire générale, puis en tant que présidente, je souhaite rendre compte de la façon dont nous avons vécu cette année exceptionnelle en tous points et aussi esquisser les axes prioritaires pour construire la montagne de demain.

Mon rapport sera structuré autour de deux chapitres :

Le premier décrit les conséquences visibles de la crise dont nous ne sommes toujours pas sortis,

Le deuxième expose les grandes lignes d'un plan de relance pour la montagne.

I. UNE ANNEE MARQUEE PAR L'IMPREVISIBLE ET SES LOURDES CONSEQUENCES

Alors que nous sortions d'une année difficile au plan social et économique avec le mouvement des Gilets jaunes et les grèves, la société française dans son ensemble a été frappée par la pandémie de Covid 19, comme la plupart des autres pays dans le monde. Pendant cette période, envers et contre tout, les services indispensables à la vie de la population, au sens littéral du terme, ont été assurés. Je tiens à nouveau à rendre hommage aux personnels soignants et à ceux qui ont assuré notre approvisionnement.

Ma reconnaissance va aussi, naturellement, aux élus, notamment à ceux de la montagne, qui ont été les premiers coordonnateurs de l'action publique et qui n'ont pas ménagé leur peine pour accompagner leurs administrés pendant cette période particulièrement éprouvante.

1) La gestion de la crise

➢ La mobilisation au service des adhérents

Bien sûr l'ANEM, dont la vocation est d'être au service des territoires et des élus, est restée mobilisée. Notre Association s'est adaptée pour assurer la continuité du service à ses adhérents. Nous étions à leur écoute et nous avons eu des entretiens réguliers avec les représentants du gouvernement et des pouvoirs publics à qui nous n'avons cessé de signaler les difficultés propres à la montagne.

Je pense aux communes touristiques durement touchées, notamment par l'arrêt brutal du secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Je pense à l'agriculture dont certaines filières – laitière et pastorale – ont été fortement affectées. Je pense aussi à toutes les autres activités en danger et à leurs acteurs qui devront trouver l'énergie, la créativité et la motivation pour repartir du bon pied en dépit des obstacles.

Toutefois, ce n'est pas suffisant pour que l'économie montagnarde sorte indemne de la pandémie. Loin s'en faut. J'y reviendrai.

➢ L'impact sur la vie démocratique locale

A peine le premier tour des municipales passé, le 15 mars, le confinement a été décrété rejetant à la fin juin, voire en juillet, la fin du processus électoral. Les précautions sanitaires

empêchant la réunion des nouveaux conseils municipaux, les équipes sortantes ont dû assurer l'intérim pour gérer leur commune et je tiens à leur rendre hommage. Passé le deuxième tour, le 28 juin, puis l'élection des maires et des présidents d'intercommunalité, la démocratie locale a enfin pu reprendre son cours.

- **La préservation de notre vie associative**

Le report des élections municipales a retardé de trois mois notre démarche traditionnelle auprès des quelque 6 000 maires nouvellement élus ou réélus pour les inviter à adhérer à notre cause commune. Cette même situation a empêché les réunions départementales.

C'est pourquoi, nous avons reporté tous nos espoirs sur le 36e congrès. En effet, les montagnards ne sont-ils pas réputés pour leur ténacité au regard de l'adversité ? Nous n'avons jamais renoncé et nous nous sommes donné les moyens de tenir notre rendez-vous avec les élus de tous les massifs, en Corse, avec l'appui du président de l'exécutif de Corse, Gilles SIMEONI, du maire de Corte, Xavier POLI, et du député et président du Comité de massif de Corse, Jean-Félix ACQUAVIVA, que je remercie pour leur soutien sans faille pour la réussite de notre congrès.

Cela n'était pas évident mais, à ce jour, il apparait que nous avions raison, les ministres ayant répondu présent. Tout d'abord le chef du gouvernement, Jean CASTEX, qui clôturera nos travaux et Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, qui les ouvrira. Au surplus, Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'Etat, en charge du tourisme, Cédric O, secrétaire d'Etat chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, ainsi que Joël GIRAUD, secrétaire d'Etat à la ruralité, seront les grands témoins des tables-rondes lors des débats consacrés au changement climatique, à la transition numérique et à l'Europe.

Nous ne pouvions espérer meilleure reconnaissance de notre Association et nous souhaitons que cette rencontre provoque des annonces concrètes pour la relance de la politique de la montagne afin de surmonter la crise sanitaire et économique. Cela sera aussi le bon moment pour conforter le droit à la différence, déjà inscrit dans la loi montagne depuis 35 ans, en s'engageant à le rendre plus accessible avec la future loi 3D, la montagne ayant toujours été le laboratoire de la différenciation territoriale.

2) Les actions pendant le confinement

- **En coordination avec les pouvoirs publics**

Dès la mi-mars, et à plusieurs reprises, pour faire face à la pandémie, l'élaboration des lois d'urgence pour protéger la population au niveau sanitaire, de nombreuses lois et ordonnances ont été élaborées sous le regard vigilant de vos représentants au Parlement.

En même temps, les mesures à obtenir pour les stations et les communes touristiques nous ont mobilisé quasiment chaque semaine dans le cadre du comité de filière tourisme, qui réunit tous les acteurs professionnels avec les élus, sous l'égide du ministre en charge du tourisme, Jean-Baptiste LEMOYNE, dont je tiens à saluer le travail accompli avec persévérance. La commission permanente du Conseil national de la montagne (CNM) a été réunie le 30 avril en visioconférence par Joël GIRAUD, alors son président, afin de faire des propositions pour relancer l'économie montagnarde.

D’autres échanges par vidéoconférence ont eu lieu avec les ministres et tout particulièrement Jacqueline GOURAULT, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Celle-ci a notamment pris l’initiative d’organiser une vidéoconférence avec l’ANEM et trois autres de ses collègues Elisabeth BORNE, Emmanuelle WARGON et Jean-Baptiste LEMOYNE, sur la relance de l’activité en montagne, dès le mois de mai. A cette occasion, j’ai souligné que si elle a bénéficié des mesures de droit commun (fonds de solidarité, prêt garanti par l'État, report de charges...), des aspects particuliers restaient à traiter comme le travail saisonnier ou la question des loyers des acteurs du tourisme. C’était notamment le cas pour le tourisme, qu’il s’agisse des loyers des grands ou des petits hébergeurs qui doivent être éligibles au fonds de solidarité, de façon égale.

Jacqueline GOURAULT et ses collègues se sont engagés à ce que le programme montagne, que portera l’Agence nationale de la cohésion des territoires, relaie les attentes de la montagne qu’il s’agisse de la réhabilitation de l’immobilier de loisir ou des infrastructures routières et ferroviaires. Le secrétaire d’État en charge du tourisme a indiqué que la Banque des territoires dégagera une enveloppe estimée à 1 milliard d’euros sur les 25-30 années à venir, en prélude à l’annonce du Premier ministre, quelques jours plus tard, du plan de relance pour le tourisme de 18 milliards d’euros visant aussi bien les entreprises et les salariés du secteur que ses investissements.

- **En solidarité avec les professions agricoles**

Parmi les premières victimes de la pandémie les filières laitières et plus généralement de l’élevage ont été durement frappées. Les AOP ont connu une baisse abrupte de la consommation, la moitié des 2 000 tonnes d’excédents ne parvenant pas à être écoulées. En vue d’éviter le gaspillage, le Conseil national des appellations d’origine laitières a constitué un collectif avec les éleveurs appelant les collectivités territoriales à la solidarité en privilégiant les fromages AOP et IGP dans leurs commandes de restauration collective ou leurs dons aux banques alimentaires. Dans ce contexte, j’ai eu un échange avec des responsables de ces différentes filières et l’Association a relayé cet appel auprès du Premier ministre, des parlementaires et de l’ensemble des adhérents.

Concernant les producteurs ovins, la crise structurelle entamée depuis quelques années avec des cours de marché à la baisse, conséquence de la forte concurrence internationale, des surcharges de travail liées à l'expansion des grands prédateurs, et à une diminution du nombre d’actifs, s’est accélérée. Le confinement interdisant les rassemblements familiaux et religieux a impacté lourdement l’ensemble du secteur. C’est pourquoi, avec mes deux collègues nous sommes intervenues auprès du gouvernement pour intensifier la campagne de communication en faveur de l’agneau français.

II. UN PLAN DE RELANCE POUR LA MONTAGNE

Des mesures importantes doivent être prises pour que l'économie de la montagne ne soit pas lourdement obérée à terme. C’est pourquoi, il faut une relance à la hauteur des enjeux dont certains peuvent être rappelés à grands traits. Nul ne doit douter que les députés de la montagne seront particulièrement attentifs au plan de relance présenté par le gouvernement et intégré au projet de loi de finances pour 2021.

1) Redynamiser l'activité touristique

La fin brutale de la saison touristique d'hiver, avec la fermeture des stations le 15 mars, a entrainé des appréhensions sur les prochaines années, notamment du fait de la perte des clients étrangers. D'autres signaux négatifs les ont renforcées telles que l'annonce de la fermeture de la ligne saisonnière « ski-train » amenant les britanniques au pied des stations de ski de la Tarentaise, cumulés avec le Brexit. Même si la saison d'été a été globalement plus positive que prévue, l'afflux des vacanciers Français n'a pas complètement compensé la désertion des étrangers.

L'activité des stations de ski, et thermales[1], qui irriguent en grande partie la montagne doit bénéficier sans distinction des aides prévues dans le cadre du plan de relance. Notamment, il est indispensable que le statut privé ou public de l'exploitation n'entraine pas de discrimination pour l'éligibilité des aides de l'Etat. Aussi, la fin des droits aux allocations de chômage de certains saisonniers avant le déconfinement et l'annulation des contrats doivent trouver une solution équitable et rapide... La réhabilitation de l'immobilier de loisir n'a pas de solution unique. Elle exige une implication de tous les acteurs locaux et en particulier des propriétaires individuels qui possèdent près de 90% du parc qu'il faut convaincre dans une période où les incitations fiscales se raréfient.

La connaissance du parc immobilier de loisir dans les stations et de ses dynamiques de développement est un préalable indispensable à l'élaboration d'un projet de territoire ou d'une stratégie locale de remise sur le marché pouvant nécessiter une réhabilitation. Or, cette connaissance n'a jamais été réellement satisfaisante. Il faut des outils et des méthodes pour la réhabilitation qu'ils viennent de l'ANCT, de l'ANRU ou d'Atout France.

D'autres mesures préconisées de longue date par l'ANEM doivent contribuer à la reprise durable de l'activité touristique : le rétablissement du calendrier scolaire qui centre les vacances d'hiver en février, et celles de printemps, en avril, avec une prévision sur 3 ans notamment pour que les professionnels et les territoires puissent anticiper l'organisation de la saison touristique.

La relance des classes de découverte et de neige est une autre voie en faveur de laquelle le ministre chargé des transports, en collaboration avec le ministre chargé de l'éducation nationale, devrait contribuer, en application de loi Acte II. En effet, celle-ci prescrit la conclusion d'un accord avec les transporteurs nationaux destiné à assurer des conditions tarifaires incitatives en faveur des établissements scolaires organisant des voyages scolaires.

2) Ecarter certaines menaces en obtenant :

➢ Un cadre financier européen favorable

La perspective d'un accord par consensus sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027, déjà reporté à fin 2020, pourrait connaître un différé supplémentaire. Le Brexit actant la sortie de l'Union européenne d'un État membre contributeur net important, les velléités de la Commission d'ouvrir de nouvelles politiques notamment en matière de sécurité, et celles des États membres de ne pas majorer outre mesure leur participation

[1] Pour soutenir l'activité des stations thermales, durement touchées, il m'apparait nécessaire d'établir une feuille de route spécifique.

au budget commun et la pandémie qui a mis à l'arrêt l'économie de l'ensemble du continent durant plus de deux mois compliquent l'exercice budgétaire.

L'accord sur le plan de relance qui a suivi avec un endettement commun, à hauteur de 750 milliards d'euros, reversé sous forme de subventions et de prêts a rebattu les cartes et il n'est pas facile d'en mesurer l'impact sur la PAC et la politique de cohésion.

La démarche pourrait faire table rase de certains acquis s'agissant de la montagne qui doit donc faire entendre sa voix. Joël GIRAUD, secrétaire d'Etat aux ruralités, sera notre grand témoin au cours du débat lors du congrès et, espérons-le, notre porte-parole auprès de l'Etat et des instances communautaires.

- **La préservation des ZRR ou la réinvention d'une géographie prioritaire adaptée**

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) regroupent à l'échelle nationale des communes reconnues fragiles sur le plan socio-économique. Le dispositif d'exonération fiscale (exonération d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés pour les activités économiques créées ou reprises) et de charges patronales prendra fin le 31 décembre 2020.

Les communes de montagne étant majoritairement classées ZRR, l'Association considère que le dispositif doit être maintenu aussi longtemps que la carte de la géographie prioritaire n'aura pas été revue. Conformément à nos vœux, Jacqueline GOURAULT et Joël GIRAUD m'ont informée, par un courrier du 28 septembre, que le gouvernement a décidé d'intégrer dans la loi de finances la prorogation de l'ensemble des dispositifs zonés d'exonération (dont les ZRR) pour deux ans. Je souhaite que l'ANEM soit étroitement associée à la concertation qui va être organisée, de la même façon qu'elle a porté la création des ZRR en 1995 sur les fonts baptismaux.

- **Le sauvetage de l'économie pastorale**

Alors que l'agropastoralisme est indispensable à l'aménagement du territoire, la politique de l'Etat en matière de grands prédateurs, plus particulièrement s'agissant du loup et de l'ours, a atteint des limites au-delà desquelles cette activité ancestrale risque de disparaitre. Cette politique ne peut pas perdurer du fait de l'épuisement des éleveurs, de la lourdeur du coût des mesures de protection des troupeaux, de la multiplication des incidents entre chiens de troupeaux et randonneurs et de la menace du retour à l'ensauvagement des prairies d'altitude suite à l'abandon de leur entretien par les éleveurs.

Dans la continuité du 35e congrès de 2019, les élus demandent qu'on en tire les conséquences en reconsidérant le classement de protection maximale du loup et de l'ours dans la directive Habitats et la convention de Berne. Comme je m'y étais engagée devant vous l'an dernier à Saint-Pied-de-Port, l'Association a engagé une démarche auprès des instances communautaires à cette fin. La rencontre avec les députés de 7 Etats de l'UE, qui ont témoigné des mêmes difficultés que la France, nous engage à pérenniser cette démarche pour être entendus par la Commission et enfin obtenir l'ouverture d'une discussion ouverte entre toutes les parties de tous les Etats

3) Relever les autres grands défis

➢ En accélérant la couverture numérique de qualité

Comme je le soulignais l'an dernier, nous avons souscrit à l'ambition, affichée par le gouvernement dès 2017, d'améliorer la couverture numérique des territoires sur l'Internet fixe ou mobile d'ici 2020 en généralisant la couverture mobile de qualité (permettant l'ensemble des usages de la 4G) et d'ici 2022 de doter tous les territoires de la République d'infrastructures numériques Très Haut Débit.

Alors que les échéances sont en passe d'être atteintes, la crise sanitaire a jeté une lumière crue sur les risques de la fracture numérique au niveau économique et social mais aussi dans les services publics, qu'il s'agisse de l'école ou de l'accès aux soins à distance, d'où la nécessité d'accélérer le déploiement des infrastructures numériques fixes et mobiles (fibre, 4G et 5G). Ainsi, la numérisation croissante ne peut s'exonérer de la cohésion de territoires confrontés à l'explosion du télétravail, du e-commerce, de la télémédecine... Bien au contraire, elle doit renforcer leur attractivité aussi bien pour les résidents permanents que pour les populations temporaires (saisonnières et touristiques notamment), qui exigent de rester connectés en tout lieu et à tout moment dans un monde inclusif au niveau social, générationnel et territorial...

Les territoires de montagne appellent des mesures spécifiques pour l'accessibilité et le maintien des services publics, l'inclusion numérique étant devenue un enjeu majeur pour les populations des territoires isolés. Sur toutes ces questions et bien d'autres, nous avons bon espoir que le secrétaire d'Etat en charge du numérique, Cédric O, nous apportera toutes les bonnes réponses lors du débat dont il sera grand témoin lors du congrès. D'ores et déjà, notre revendication inscrite dans la motion que vous avez adoptée l'an dernier pour obtenir des expérimentations de la 5G en territoires peu dense de montagne a recueilli un avis favorable non seulement de certains opérateurs et de certaines administrations mais aussi du secrétaire d'Etat.

➢ En améliorant les mobilités

Du fait des contraintes de relief, d'altitude et de climat, pour garantir l'accès en toute saison et pour des raisons de sécurité, la montagne a besoin d'infrastructures et d'équipements adaptés.

Les pouvoirs publics doivent prendre toutes les mesures non seulement pour maintenir et développer les équipements et réseaux existants, mais surtout pour réaliser enfin certaines infrastructures routières et ferroviaires programmées parfois depuis plus de 30 ans, en zone frontalière notamment. Dans le domaine ferroviaire, par exemple, il faut combattre la dégradation des lignes d'équilibre et des lignes d'aménagement du territoire (les trains de nuit) ou encore la fermeture de gares secondaires de TGV[2]. L'accès aux soins[3] ou le développement du tourisme saisonnier mettent en évidence le sous-dimensionnement de certaines infrastructures routières ou de l'offre ferroviaire.

[2] A titre d'exemple, sur la ligne LYRIA, une modification du cadencement des TGV est envisagée qui aurait pour conséquence de menacer de fermeture certaines gares.

[3] L'accès à des moyens et à un réseau de transport de qualité permet de maintenir un réseau hospitalier de proximité, avec une maternité et un service de réanimation, pour conserver certaines spécialités chirurgicales du fait d'une population multipliée par 5 ou 6 l'hiver et/ou l'été, d'activités sportives à risques, de l'exposition à des intempéries et à des catastrophes naturelles. Ces éléments exigent une limitation du temps de transport.

- **En s'adaptant aux changements climatiques**

L'adaptation aux changements climatiques, impérative et urgente en montagne, doit s'appuyer sur la solidarité nationale. Cela devrait conférer une légitimité forte au développement en faveur :

- De la multi-saisonnalité et de la diversification de l'offre,
- De la réhabilitation de l'immobilier de loisir et de l'adaptation des stations (qualité d'accueil, performance énergétique, mobilités non carbonées et douces...),
- De l'accessibilité des stations par ascenseurs urbains.

Lors du congrès, un débat sera consacré aux conséquences des changements climatiques sur le milieu naturel montagnard qui ont des incidences sur la vie quotidienne des habitants, sur les activités économiques, et tout particulièrement sur le tourisme. Cette table ronde, dont Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat en charge du tourisme, sera le grand témoin, permettra d'évoquer la lutte contre le réchauffement aussi bien que l'adaptation dans les politiques publiques et les activités économiques.

- **En facilitant l'accès des TPE-PME à l'innovation**

Très nombreuses en montagne, les petites et moyennes entreprises représentent plus des trois quarts des entreprises réalisant des activités internes de recherche développement au niveau national. L'intensité de recherche y est plus importante qu'au sein des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des grands groupes. Pourtant, celles-ci ne bénéficient que faiblement d'aides à l'innovation ou fiscales, ce qui limite le potentiel d'investissement et de création d'emplois.

Pour améliorer l'accès au financement de l'innovation des TPE-PME, il faudrait :

- Promouvoir massivement les dispositifs d'aides auprès des entreprises, avec un appui à l'innovation à moindre coût et un accompagnement par les réseaux consulaires ;
- Élargir la définition de l'innovation, à ce jour trop technologique, et accompagner les entreprises « à potentiel » ;
- Simplifier les dossiers de demande d'aide et les procédures afin de permettre aux plus petites entreprises de mobiliser ces dispositifs sans avoir recours à un conseil onéreux;
- Prévoir des taux d'intervention plus élevés pour les TPE qui sollicitent naturellement des montants plus faibles.

- **En réussissant le rendez-vous annoncé du droit à la différence et à l'expérimentation**

Certains aspects des projets de loi pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace avaient pu susciter certains espoirs... en 2018. Le nouveau projet de loi « 3D » (décentralisation, différenciation, déconcentration) a pour ambition de rendre plus cohérente et efficace l'organisation territoriale. D'ores et déjà, le projet de loi organique visant la simplification des expérimentations et de leur maintien, déposé le 31 juillet dernier au Sénat, semble aller sur la bonne voie. Restent à connaitre les autres textes qui l'accompagneront pour vérifier la reconnaissance de la montagne et la prise en considération de son expérience.

Pour terminer sur ce point, je forme le vœu qu'enfin l'ANEM intègre, en tant que membre à part entière, l'instance de pilotage de la Conférence nationale des territoires (CNT) rénovée, annoncée lors du Conseil des ministre du 29 juillet 2020.

***

Avant de conclure ce dernier rapport, je souhaite faire un rappel très synthétique des réalisations en faveur de notre vie associative et de nos adhérents au cours des dernières années, le rapport de la secrétaire générale devant en rendre compte de façon plus détaillée pour ce qui concerne l'année écoulée.

Tout d'abord notre gouvernance à trois a bien fonctionné depuis que la fonction de vice-présidente a été attribuée à Frédérique LARDET, issue de la majorité présidentielle. Notre ancrage territorial avec le réseau des responsables de section est opérationnel et les réunions départementales, sauf cette année pour les raisons que l'on sait, se sont déroulées avec succès. L'information et la communication avec nos adhérents et nos partenaires se sont développées de façon performante. Outre notre revue *Pour La Montagne* très appréciée, la lettre électronique « newsletter », le Bottin de la montagne (ouvrage sans équivalent) et divers réseaux sociaux dont TWITTER constituant une source abondante, fiable et sans cesse renouvelée, d'information pour nos adhérents et bien au-delà. Je signale enfin la refonte complète de notre site web, cet été, particulièrement réussie.

Non sans fierté, je constate aussi la montée en gamme de notre offre de formation pour les élus de la montagne depuis l'an dernier. Ce nouveau service offert aux élus amorce la diversification du modèle économique de l'Association. Le franc succès obtenu par les formations offertes aux nouveaux élus au cours de ce dernier trimestre en est la démonstration (plus d'une centaine de stagiaires inscrits).

Enfin, je suis heureuse que nous ayons formalisé un protocole de collaboration avec l'Association nationale des maires des stations de montagne afin que la montagne soit plus forte et unie sur les dossiers que nous avons en partage. Je forme le vœu que nos liens se renforcent davantage à l'avenir. Par ailleurs, nos partenariats avec plus d'une dizaine d'opérateurs importants de l'économie et des services sont toujours aussi fructueux et stimulants.

****

Maintenant, parce que je me pense comme une citoyenne de la montagne, il me tient à cœur de rappeler, à travers mon parcours personnel, quelques étapes de l'histoire récente de notre Association et de la Loi montagne notamment parce que celui-ci s'est exonéré de mes attaches partisanes pour servir nos territoires au nom de l'intérêt général. Ainsi, comme beaucoup d'autres, j'ai essayé d'œuvrer pour la valorisation, et parfois pour la défense, de la montagne.

Depuis 2012, année de mon entrée au Comité directeur de l'Association, toujours dans l'opposition aux majorités présidentielles successives, élue du massif du Jura, je me suis vu confier des missions que, généralement, les pouvoirs en place réservent à leurs partisans. Ainsi, peu après être venu à Chambéry célébrer les 30 ans de notre Association et de la « loi Montagne », le Premier ministre, Emmanuel VALLS, m'a confié en janvier 2015 une mission, conjointement avec Bernadette LACLAIS, députée de la Savoie de la majorité. Après avoir constaté que la première loi montagne de 1985 est née de la conviction que *« les territoires montagnards ne sont comparables à aucun autre elle a traduit la volonté du législateur de*

construire un équilibre entre aménagement et protection des territoires de montagne, par la mise en œuvre d'une politique spécifique », notre rapport visait à *« formuler des propositions concrètes et opérationnelles permettant l'actualisation du dispositif ».*

Après que nous avons rendu nos conclusions quelque mois plus tard, nous avons avec l'ANEM, sous la présidence de Laurent WAUQUIEZ, et les parlementaires de la montagne, co-construit le projet de loi avec le gouvernement, procédure exceptionnelle dans l'histoire de la République. Après dépôt du projet de loi à l'Assemblée nationale le 14 septembre 2016, j'ai été désignée avec Bernadette LACLAIS, co-rapporteure du projet de loi, fait tout aussi exceptionnel. Ce processus a abouti avec la promulgation de la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Ce cheminement atypique dans notre monde politique est l'illustration même, à mes yeux, du renouvellement du pacte de la nation avec la montagne.

Au terme de ce rapport, je souhaite délivrer un message plus personnel puisque le mandat de présidente que vous m'avez confié est maintenant achevé. Je remercie l'équipe administrative pour son dévouement au bénéfice de notre cause, particulièrement Pierre BRETEL, notre délégué général avec lequel les relations ont toujours été confiantes et fructueuses.

C'est avec la satisfaction du devoir accompli avec Marie-Noëlle BATTISTEL, dans un premier temps, puis avec Jeanine DUBIE, à mes côtés, ensuite, que je passe le relais. Je lui souhaite pleine réussite, convaincue qu'elle saura faire vivre le pluralisme qui fait la richesse de notre association et porter la voix d'élus qui sont convaincus que nos territoires et leurs valeurs sont des atouts pour notre pays. Bien entendu, ce n'est qu'un au revoir car je reste une militante de la cause montagnarde.

VIE DE L'ASSOCIATION

Jeanine DUBIE, secrétaire générale

Chers collègues,

Vous le savez, nous avons vécu une année atypique dans un contexte où la vie économique et sociale, mais aussi politique et institutionnelle a été ralentie, parfois paralysée du fait de la crise sanitaire, pendant plusieurs semaines.

Il n'empêche que notre Association n'est pas restée inerte et qu'elle a adapté son fonctionnement face à la situation pour assurer le meilleur service à ses adhérents. Au surplus, elle a réussi à finaliser un certain nombre de chantiers entamés l'an dernier.

C'est pourquoi mon rapport sera structuré autour de deux volets pour rendre compte :

- Des échanges et de la concertation que nous menons de façon constante,
- De l'adaptation continue de notre vie associative.

I. ECHANGES ET CONCERTATION

Dès le retour du 35e congrès de Saint-Jean-Pied-de-Port et Ispoure, les échanges avec les pouvoirs publics et nos divers partenaires ont repris leur rythme habituel. La loi de finances pour 2020 et l'engagement vis-à-vis des congressistes à propos de la défense du pastoralisme ont été nos priorités. Ensuite, avant la fin du premier trimestre nous avons dû adapter notre organisation pour faire face la crise sanitaire, en substituant aux rencontres physiques habituelles des modalités virtuelles et à distance pendant les semaines du confinement, prolongées ensuite pendant quelques semaines.

Tout au long de cette période, l'Association a été en première ligne pour alerter les pouvoirs publics sur les difficultés rencontrées par les collectivités de montagne, les différents acteurs du tourisme (notamment via sa participation systématique au Comité interministériel au tourisme), les filières agricoles ainsi que partout où des difficultés apparaissaient. En conséquence, je pense utile de rendre compte de l'intensité de notre mobilisation tout au long de cette année en détaillant celle-ci au quotidien.

1) <u>Les rencontres avec les pouvoirs publics</u>

➢ Les membres de l'exécutif

Présidence de la République : réunion avec Paul DELDUC, et Julien TURENNE, conseillers du Président, pour une politique nouvelle de gestion des prédateurs Annie GENEVARD et associations d'élus pour la défense du pastoralisme (19 novembre)

Elisabeth BORNE, Ministre de la Transition écologique et solidaire : réunion sur la question des grands prédateurs Annie GENEVARD, Jeanine DUBIE, et Frédérique LARDET, et une délégation de parlementaires, membres du Comité directeur (13 novembre)

Élisabeth BORNE et Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État, en charge du tourisme : échange sur l'adaptation des stations de montagne au changement climatique avec l'ANMSM et DSF Jeanine DUBIE (20 février)

Jacqueline GOURAULT, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, échange avec Annie GENEVARD (5 mai). Jacqueline GOURAULT, Elisabeth BORNE, Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat, et Jean-Baptiste LEMOYNE, sur

les lignes directrices du programme montagne au sein de l'ANCT : Annie GENEVARD, Jeanine DUBIE, Pierre BRETEL (11 mai)

Joël GIRAUD, Secrétaire d'Etat chargé de la ruralité : tour d'horizon sur les grands dossiers montagne et le 36e congrès Annie GENEVARD (23 septembre),

Gabriel ATTAL, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, sur la problématique des vacances pour tous avec d'autres associations d'élus (19 mai).

Emmanuelle WARGON, concertation sur les refuges : Jeanine DUBIE, Frédérique LARDET, Emilie BONNIVARD, Mickael KRAEMER, Pierre BRETEL (19 mai)

Premier ministre : Laurent CARRIE et Thibault de CACQUERAY (conseillers) : échange sur le programme de relance de la politique de la montagne et venue du chef du gouvernement au 36e congrès Annie GENEVARD et Jeanine DUBIE (4 septembre)

Muriel PENICAUD, Ministre du Travail, réunion avec le cabinet pour le maintien de l'éligibilité des personnels des régies directes à l'activité partielle : Annie GENEVARD, Jeanine DUBIE, Frédérique LARDET (21 janvier)

<u>Les réunions pour la couverture numérique :</u>

Rencontres régulières avec Cédric O, Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques, sur les dossiers du numérique notamment le 14 janvier, avec les associations d'élus dont l'ANEM, et le 4 septembre, avec Annie GENEVARD et Jeanine DUBIE.

Pendant le confinement, l'ANEM, avec d'autres associations d'élus, a interpelé la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT, ainsi que Julien DENORMANDIE, Ministre auprès de la ministre, chargé de la ville et du logement, ainsi qu'Agnès PANIER-RUNACHER, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances afin d'élaborer un nouveau plan garantissant la résilience numérique de la France (25 mai)

Comité de suivi de la couverture numérique en montagne de l'ANEM : présidé par Annie GENEVARD et Jeanine DUBIE, avec les opérateurs de téléphonie mobile, l'ARCEP, la FFT, la mission France mobile de l'ANCT, les services de l'État (DGE) et les élus du Comité directeur de l'ANEM qui suivent les questions numériques (21 juillet)

<u>Les réunions pour le tourisme :</u>

Sous la présidence de Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État en charge du tourisme, l'Association a participé à chaque réunion du Comité de la Filière Tourisme, qui regroupe les professionnels du secteur et les élus, quasiment chaque semaine

- **Le Parlement**

L'Association a participé à différents échanges sur les finances publiques et la relance. Plus précisément, l'ANEM a étudié les effets de la crise sanitaire, générée par le Covid-19, sur les finances des collectivités de montagne.

Assemblée nationale

Marie-Noëlle BATTISTEL, Frédérique LARDET, Vincent ROLLAND, Jean-Bernard SEMPASTOUS, députés, membres de Commission des affaires économiques : audition d'Annie GENEVARD et de Jeanine DUBIE sur l'évaluation de la loi montagne (4 février)

Jean-René CAZENEUVE, Député du Gers, missionné par le Premier ministre pour une mission relative aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 : audition d'Annie GENEVARD (11 mai)

Sénat

Cyril PELLEVAT, Président du Groupe d'études du Sénat "Développement économique de la montagne" **:** Audition d'Annie GENEVARD, sur la mise en œuvre de l'Acte II de la loi montagne (3 décembre)

Jacques GENEST, Sénateur de l'Ardèche, rapporteur spécial de la mission de la commission des finances : l'implantation des services de l'État, Annie GENEVARD, Jeanine DUBIE (7 janvier)

Daniel GREMILLET, Sénateur des Vosges, table-ronde sur la petite hydroélectricité, Jeanine DUBIE (21 janvier)

Sylviane NOEL, Sénatrice de la Haute-Savoie : audition d'Annie GENEVARD, au nom de la commission des affaires économiques sur les conséquences de la crise sanitaire pour les professionnels des sports d'hiver (13 avril)

- **Parlement européen et commissariat européen en charge de l'environnement :**

Annie GENEVARD et Jeanine DUBIE, à la tête d'une délégation de parlementaires français, d'associations d'élus et d'OPA pour la défense du pastoralisme confronté aux grands prédateurs ANEM à Bruxelles (9 septembre)

- **Commission permanente du Conseil national de la montagne (Annie Genevard)**

  Saint-Dié des Vosges (10 janvier)
  Visioconférence **(**30 avril)

- **Rencontres avec les administrations**

Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) : Rencontre avec Yves Le Breton, Commissaire général à l'égalité des territoires : Jeanine DUBIE (11 décembre 2019) et Simone SAILLANT, Directrice du programme montagne de l'Agence Annie GENEVARD (17 juin et 16 septembre)

Direction générale des entreprises (DGE) : concertation pour la rédaction de la circulaire, relative maintien du tarif réduit pour tous les engins utilisés aux fins de missions de service public en zone de montagne, en application de la loi de finances pour 2020.

Éducation nationale : échange avec la référente montagne au ministère, Stéphanie VELOSO avec Annie GENEVARD, Jeanine DUBIE et Frédérique LARDET (6 novembre)

- **Partenariats avec d'autres associations d'élus**

Association nationale des maires des stations de montagne : signature d'un protocole de collaboration ANEM-ANMSM (4 février)

Fédération nationale des communes pastorales (FNCP) : Denise LEIBOFF, Présidente de la Annie GENEVARD et Jeanine DUBIE (25 février)

- **Rencontres avec les organisations professionnelles agricoles**

Christiane LAMBERT, Présidente de la FNSEA, et Dominique FAYEL, Président du groupe montagne de la FNSEA, Annie GENEVARD (4 mars)

Professions agricoles du réseau inter-massif : Présentation du livre Blanc des massifs français : *Quelle politique pour l'agriculture de montagne dans la future PAC ?* à Annie GENEVARD (23 septembre).

Séminaire Surfaces pastorales, organisé par la FNSEA, les Jeunes Agriculteurs et les Chambres d'agriculture 1er et 2 octobre à Ax-Les-Thermes (Ariège) Jeanine DUBIE

- **Domaines skiables de France :**

Congrès annuel à Grenoble - Annie GENEVARD et Pierre BRETEL (1er et 2 octobre).

II. LA VIE ASSOCIATIVE

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles que nous avons traversées, nous avons dû adapter le fonctionnement de l'Association, tout particulièrement notre équipe qui a su faire face grâce au télétravail avec l'agilité et l'efficacité qu'on lui reconnait, tout au long de la crise. En contact permanent avec nos élus, elle a répondu aux demandes des adhérents en difficulté, sollicité l'avis de personnalités éminentes, mené des enquêtes et assuré une veille permanente, y compris au Parlement. Elle y a consacré de nombreuses pages dans notre revue *Pour La Montagne (PLM)* qui a entretenu le lien qui nous unit en tant qu'élus ou acteurs des territoires de montagne.

- **La relation préservée avec les adhérents**

Notre vie associative, c'est d'abord et avant tout la rencontre et les échanges avec les adhérents. Pour cela, les moments privilégiés sont la réunion trimestrielle du Comité directeur, les réunions locales (le plus souvent départementales) avec les élus adhérents et ceux qui veulent découvrir l'Association sans en être déjà adhérent.

Le Comité directeur et les réunions départementales

En ce qui concerne le Comité directeur si nous avons pu organiser 3 réunions depuis le dernier congrès nous avons dû en reporter 2 pour des raisons liées à la crise sanitaire. Quant aux réunions départementales elles n'ont pu se tenir pour les mêmes raisons auxquelles se sont ajoutés le devoir de réserve, imposé par les élections municipales, et le processus de renouvellement des équipes s'est étiré du mois de mars au mois de juillet.

La cérémonie des vœux

A l'issue de notre Comité directeur du 29 janvier, nous avons convié ses membres et nos partenaires pour célébrer ensemble la nouvelle année. L'événement, qui était une première, a eu lieu à l'Assemblée nationale et rassemblé une centaine de personnes. Avec la présidente Annie GENEVARD, nous avons ont pu présenter le plan d'action de l'Association pour 2020. Cette rencontre a été particulièrement appréciée par les participants qui ont pu partager un moment de convivialité et échanger sur de nombreuses problématiques.

La préparation du congrès

Nous avons reporté tous nos espoirs de rencontre avec nos adhérents et les nouveaux maires, à l'occasion du 36e congrès de ce mois d'octobre dans le massif corse, à Corte.

Le contexte difficile lié au Coronavirus a fait de la préparation de cette manifestation un véritable défi. Malgré les contraintes, notre équipe a pu se rendre plusieurs fois sur place afin de rencontrer les élus, les partenaires et nos prestataires. Pour cette longue et complexe préparation, je tiens à remercier en votre nom Gilles SIMEONI, Président de l'exécutif, et toute la Collectivité de Corse, Xavier POLI, Maire de Corte, Jean-Félix ACQUAVIVA, Député de Haute-Corse et Président du Comité de massif, ainsi que le Président de l'Université de Corse, Dominique FEDERICI, qui nous ont toujours assuré le meilleur accueil et offert un soutien sans faille.

Je ne doute pas que nous aurons un congrès tout à la fois convivial et chaleureux dans les locaux de l'université, et spectaculaire, avec le dîner qui se déroulera sur la terrasse de la Citadelle, dans un cadre exceptionnel, sur les hauteurs de la ville.

Notre persévérance a été récompensée par le gouvernement puisque son chef participera à nos travaux, en la personne de Jean CASTEX, ainsi que quatre autres ministres : Jacqueline GOURAULT, Joël GIRAUD, Jean-Baptiste LEMOYNE et Cédric O.

Dans le contexte de la crise sanitaire, toutes les mesures ont été prises afin de permettre aux congressistes de participer à la manifestation en toute sécurité : du gel hydroalcoolique et des masques seront mis à disposition des participants, l'aménagement des lieux a été conçu dans le respect total des distances de sécurité et des gestes barrières. Par ailleurs, un système de navettes permettra aux congressistes de se déplacer facilement et en toute sécurité.

Le report de Mountain Planet et de notre colloque

Plusieurs semaines ont été dédiées à l'organisation du Mountain Planet programmé en avril à Grenoble, comme tous les deux ans. L'ANEM avait préparé une table-ronde intitulée : *Les nouvelles clés de l'immobilier de loisir en montagne.* Le salon a finalement été annulé au moment le plus fort du confinement. Pour autant l'ensemble des parties prenantes n'a pas renoncé et l'Association a participé aux réunions pour offrir une solution de remplacement sous la forme d'une plateforme en ligne pour favoriser les rencontres entre les visiteurs du Congrès et les prestataires.

La campagne de sensibilisation auprès des nouveaux élus

Pour conclure sur ce chapitre, je dois signaler que, contrairement à la procédure habituelle après le renouvellement des conseils municipaux, nous n'avons pu adresser en avril nos

félicitations aux quelque 6 000 maires et présidents d'intercommunalité de montagne nouvellement élus ou réélus.

Nous avons dû attendre la fin complète du processus (2e tour fin juin puis réunions des conseils municipaux et communautaires en juillet). Immédiatement après les élections, l'équipe a engagé un travail considérable pour mettre à jour la base de données. Ce travail nous a permis de faire parvenir dès la fin juillet une documentation complète aux maires et aux présidents d'intercommunalité récemment élus pour les aider à comprendre la spécificité montagne et les inciter à adhérer à la cause de la montagne à travers notre association dont la vocation est de promouvoir et de défendre celle-ci, au besoin.

- **Les instruments de communication**

Le rôle de *Pour la Montagne* (PLM)

Notre revue mensuelle demeure notre principal instrument d'information et de communication avec les adhérents. Tout au long de la crise, hormis le travail d'information habituel qui restait primordial, plusieurs numéros, pour être en prise directe avec la situation concrète des montagnards, ont non seulement apporté des témoignages, donné le résultat de nos enquêtes mais aussi sollicité, dans cette période d'incertitude et de questionnement, la réflexion de diverses personnalités reconnues pour leur autorité morale ou intellectuelle (numéro de mai 2020).

Grâce au recours aux nouveaux outils dont s'est récemment dotée l'Association, PLM a aussi pu rendre compte du quotidien des habitants et des élus de la montagne pendant le confinement, qu'il s'agisse de leurs difficultés ou de leurs initiatives. Au surplus, l'Association a aussi réalisé une enquête transversale, publiée dans PLM, sur le vécu des montagnards pendant le confinement : directeur d'école, enseignant, élève, policier municipal, artisan, commerçant, agriculteur, éleveur, moniteur de ski, médecin… tous ont répondu présent à l'appel pour un numéro qui fait date.

Désormais, à chaque nouveau numéro, la maquette s'améliore par petites touches, en rationalisant la conception de PLM. Désormais, un tableau récapitulatif sur les numéros de l'année apporte une vision globale du magazine. Enfin un nouvel outil permet de simplifier la rédaction et la collecte des articles pour alléger le travail des rédacteurs dont je rappelle que ce ne sont pas des journalistes professionnels extérieurs mais les collaborateurs de l'Association.

La refonte du site Internet anem.fr

En réalité, pour répondre aux besoins, nous sommes allés plus loin qu'une simple refonte graphique en proposant de nouvelles fonctionnalités et de nombreux outils pratiques.

Une rubrique actualités est accessible dès la page d'accueil, de même qu'une newsletter optimisée. La cartographie des massifs (outil particulièrement prisé des internautes) a été entièrement revue. L'usager peut accéder d'un simple clic aux fiches détaillées de toutes les communes de montagne dont l'actualisation est dorénavant automatique

Anem.fr propose bien sûr et toujours un fonds complet et original de dossiers thématiques très riches : numérique, tourisme, agriculture, forêt, environnement, urbanisme, finances,

biodiversité… Ces dossiers regroupent des actualités, des fiches pédagogiques, des publications de l'ANEM, etc.

Autre nouveauté, le site contient aussi désormais des espaces réservés :

- Aux adhérents et aux partenaires de l'ANEM tout d'abord. Les visiteurs ont accès à des annuaires, à des documents divers, à des actualités ciblées, à leur appel à cotisation…

- Aux membres du Comité directeur, ensuite. Ainsi, ils pourront accéder à des informations réservées et au dossier des réunions (notes, documents divers et compte-rendu).

Il est aussi possible de consulter les archives complètes de *Pour la Montagne* ainsi que les rapports annuels de l'Association remis aux adhérents lors de nos assemblées générales. Un espace presse est proposé qui regroupe l'ensemble des communiqués de presse de l'association.

Le site web étant relié à l'ensemble des réseaux sociaux, le visiteur peut accéder facilement à la galerie photo de l'association, au fil TWITTER, à la chaine vidéo de l'ANEM, etc.

Le renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux

Nous intensifions progressivement la présence de l'ANEM sur les réseaux sociaux. Ainsi en ce qui concerne TWITTER une nouvelle stratégie de contenus a été mise en place sur le compte @AnemMontagne. On y retrouve désormais des relais d'articles du site Internet, des actions conjointes entre l'ANEM et ses partenaires, la mise en avant des nouveaux outils de l'Association, les annonces de sortie des Lettres d'Informations et des communiqués de presse, etc. Par ailleurs, le compte a connu une forte hausse d'abonnements, passant de 1 360 à 1 550 abonnés en 6 mois. Ces abonnés fidèles, non seulement ne se désabonnent pas, mais au surplus, réagissent aux publications et les relaient.

La lettre d'information électronique de l'ANEM

Créée en 2019, la lettre d'information de la montagne (LIM) bimensuelle n'a cessé d'évoluer tout au long de l'année. Au départ entièrement manuelle, elle est désormais automatique. Grâce à cet apport, l'équipe alimente la lettre en continu.

La communication au service du réseau des responsables de section

Un groupe des responsables de section a été créé sur la base de données de l'Association qui a permis la création d'un annuaire sur le site anem.fr, réservé aux partenaires et aux adhérents.

- **La base de données et son exploitation**

L'Association a entrepris dès 2018 un travail de collecte d'information et de données relatives aux collectivités de montagne afin d'alimenter sa base de données pour mener des investigations dans divers domaines et éclairer le choix des élus. L'an dernier, une nouvelle étape a été franchie avec des intégrations variées, en faisant de la base un outil complet, doté de l'ensemble des données institutionnelles nécessaires à son fonctionnement quotidien, mais

aussi en relation avec la vie en montagne. Cette année, son développement s'est poursuivi et, dorénavant, la base regroupe des informations d'une richesse exceptionnelle faisant de l'ANEM une référence majeure en matière d'études sur la montagne.

Plus précisément, la base contient des informations relatives à la superficie et à l'altitude de chaque commune, ainsi que sur la population, les résidences principales et secondaires, la capacité d'hébergement touristique, les installations hydroélectriques, les écoles ou encore des données financières…

Hormis la mise à disposition de ces informations pour les adhérents pour les accompagner dans leurs projets d'études, elles constituent un moteur pour toute l'activité de l'ANEM.

Ainsi, forte de ces nouveaux outils, l'Association est en mesure de solliciter régulièrement ses adhérents pour ses travaux, qu'il s'agisse d'enquêtes ou de sondages. Cette année, ces enquêtes ont notamment porté sur l'hydroélectricité, les finances et le tourisme.

Ces mêmes outils alimentent les échanges avec de nombreux acteurs, institutionnels ou privés, dont l'ambition est de faire connaître la réalité de la montagne, qu'il s'agisse de l'INSEE, de la Banque Postale (avec laquelle l'Association a participé à la publication d'un rapport traitant des finances « *Regard sur les communes de montagne* »), d'un numéro spécial de la revue « *Accès territoires* » sur la péréquation ou des filières professionnelles comme celle de la petite hydroélectricité.

- **Les partenariats renforcés**

2020 a été une année propice aux partenariats. En effet, hormis nos 13 fidèles partenaires depuis des années, nous en avons reconquis tels que l'ANCV et VEOLIA, ou acquis un nouveau, Camping Car Park, et sommes en contact avec de nouveaux partenaires potentiels.

Outre Mountain Planet, la crise sanitaire a entrainé, l'annulation de plusieurs événements programmés avec nos partenaires : le déjeuner annuel avec la direction de la Poste, une rencontre avec Orange ainsi qu'une manifestation avec Dalkia, dans le cadre des championnats du monde de ski à Courchevel.